



Probleme de constat amiable lors d'un accident routier

Par **sebe29**, le **24/02/2014** à **12:33**

bonjour

j'ai causé un accident materiel avec un autre automobiliste et je ne sais pourquoi mais sur le coup j'ai panique et j'ai continuer ma route et au bout de quelque seconde je me suis dit quesceque tu fait arrete toi et voyant le second vehicule toujours derriere moi je me suis arreter et apres moult excuse sur mon comportement nous avons remplis un constat amiable que nous avons signé tout les deux ou je reconnaissait mes tort entierement mais la personne n'a pas voulu me donner ma partie du constat en me disant que l'on se reverrais le lendemain mais tjrs aucune nouvelle.

j'ai donc deux questions:

le delit de fuite est il caracterise ou non?

et est-ce normal que le conducteur refuse de me rendre ma partie du constat?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **jibi7**, le **24/02/2014** à **12:54**

Bonjour Sebe

Ce n'est nullement normal de conserver un constat amiable puisque de cette façon il peut etre modifié.

si vous avez conserve numero d'immatriculation et coordonnes , voir pris photo des degats..ce serait bien

mais de toute façon si vous êtes dans les 5 jours ou pouvez contacter votre assurance vous devez selon moi refaire un autre constat qui sera confronté avec l'autre en cas de manipulation ultérieure.

Si votre adversaire a un contrat signé de vous du jour de l'accident je ne vois pas pourquoi le délit de fuite serait caractérisé.

Peut-être pourriez-vous préparer une explication à ce "décalage" plus normale que la panique...et retourner prendre des photos des lieux s'il y a des traces de l'accrochage.

Par **sebe29**, le **24/02/2014** à **13:07**

merci pour votre réponse

oui le constat est signé du jour de l'accident et oui j'ai une photo des traces sur son véhicule (deux rayures et une jante frottée c'est tout rien de casser ou d'enfoncer).

cet accident est survenu il y a deux jours mais j'ai un doute car depuis le début la personne ne voulait pas faire jouer les assurances car il croit qu'il paiera plus cher même s'il n'a aucun tort je trouve ça louche.

et une explication plus normale on était sur un pont où il était impossible de s'arrêter et après c'était une rocade. de plus j'avais consommé deux verres d'alcool ce qui m'a fait peur. petite précision il n'y a eu ni contrôle des forces de l'ordre ni alcootest et je pense que j'étais juste limite mais c'est ça qui m'a fait paniquer
cordialement

Par **jibi7**, le **24/02/2014** à **14:21**

Vous avez tous les éléments pour remplir le constat accompagné d'un plan des lieux expliquant la configuration + photo.

Il est vrai que si vous assumez le tout vous pouvez déposer par précaution votre déclaration mais préciser que vous attendez le devis des travaux pour savoir s'il n'est pas plus avantageux pour vous de régler directement les dégâts. (franchise+ bonus etc..)

Si vous connaissez sa compagnie d'assurance vous pouvez les contacter.